

PARTICIPATION CITOYENNE



PROMOUVOIR LA CONSULTATION EN LIGNE DES CITOYENS ET DES PARTIES PRENANTES SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI PRÉALABLEMENT À LEUR EXAMEN PAR LE PARLEMENT

Les décideurs publics ont pris l'habitude de consulter les acteurs de la société sur de nombreux sujets. Reconnaissant qu'ils ne peuvent pas tout connaître, la consultation leur permet de recueillir de l'information et de l'expertise. Elle est aussi le gage d'une meilleure représentativité de la variété des points de vue, et de leur prise en considération dans la fabrication de la loi afin que la décision publique ne soit pas l'expression d'intérêts particuliers prédominants. Consolidant à la fois la légitimité des décisions et participant au renforcement du lien entre citoyens, experts et élus, les consultations sur les grandes politiques publiques se sont peu à peu multipliées. Des projets de délibération des collectivités territoriales aux récentes expériences menées sur des textes nationaux, le succès de ces initiatives révèle une véritable attente à leur généralisation. Pour que tous les acteurs puissent y recourir, il est toutefois nécessaire d'en définir précisément le périmètre et les modalités tout en s'assurant qu'elles respectent des principes d'équité d'accès, d'intégrité et de transparence.

LE CHIFFRE

71% des français considèrent le recours plus fréquent à la consultation comme un bon moyen de régénérer la démocratie en utilisant les outils numériques (Sondage ViaVoice pour la Fondation Jaurès, sept 2016)

ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES

En [France](#), les consultations se multiplient qu'elles soient à l'initiative des décideurs publics (budgets participatifs de Grigny ou de Paris, Projet de loi numérique) ou qu'elles soient organisées par la société civile (la plateforme [Parlement et Citoyen](#) permet à tous de venir discuter des projets de lois et de proposer des amendements). Portant même sur de grandes réformes constitutionnelles, elles mobilisent l'ensemble de la population en [Islande](#) (2010) ou en [Estonie](#) (2013), où les habitants sont invités à exprimer leurs propositions sur le site de « l'assemblée du peuple ». Les auteurs des propositions les plus commentées, les experts et les politiques ont ensuite participé à une « semaine délibérative » et ont retenu 18 propositions, dont la plupart ont déjà été mises en œuvre. Toutes ces initiatives ont en commun d'avoir utilisé des processus de consultation en ligne ouverts et transparents. Concernant les domaines d'intervention, ce procédé s'ouvre de plus en plus à d'autres domaines relevant du législatif. En [Croatie](#), une plateforme officielle permet aux citoyens de commenter publiquement toute proposition de loi et de suivre l'avancée des travaux. Sur les 15,000 commentaires envoyés lors des consultations publiques, 41% ont été totalement ou partiellement acceptés en 2014.

NOTRE RECOMMANDATION

« **Promouvoir la consultation en ligne des citoyens et des parties prenantes sur les projets et propositions de loi préalablement à leur examen par le Parlement** »

Les projets ou propositions de loi seront mis en ligne sur une plateforme qui permettra aux acteurs concernés de soumettre directement leurs propositions d'amendements ou d'articles. Les personnes inscrites sur le registre des représentants d'intérêts seront informées de l'organisation de ces consultations. Les modalités de ces consultations devront être précisées : délais suffisamment longs, publication de l'ensemble des contributions reçues et de la liste des organisations participantes, ou encore transparence sur les critères retenus pour le dépouillement.

POURQUOI ?

- Pour permettre, par un cadre adapté, l'équité d'accès aux décideurs
- Pour permettre au travail législatif de bénéficier d'un suivi plus transparent et collaboratif
- Pour garantir l'expression de points de vue pluriels voire contradictoires